

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 décembre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Alia Chaker Mangeat, Léonard Montavon, Jean-Charles Lathion, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Souheil Sayegh, Vincent Schaller, Pierre de Bocard, Daniel Sormanni, Daniela Dosseva et Eric Bertinat: «Nuit du sport, sortons de l'obscurité!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- qu'en 2019 la Nuit du sport genevois est organisée par le Service des sports de la Ville de Genève et par l'Office cantonal de la culture et du sport pour la deuxième année consécutive;
- que cette cérémonie réunit toute la communauté du sport genevois pour soutenir les athlètes et acclamer les nommé-e-s et les lauréat-e-s;
- que lors de cette cérémonie le site internet de la Ville précise que des récompenses sont données dans sept catégories:
  - la sportive ou le sportif de l'année;
  - l'espoir féminin et l'espoir masculin;
  - l'équipe de l'année (féminine ou masculine);
  - le sport handicap;
  - le prix spécial du jury;
- qu'il n'est nulle part fait mention d'un quelconque règlement sur la page dédiée du site internet de la Ville;
- que les sportives et les sportifs peuvent s'inscrire à titre individuel sur le site jusqu'à environ un mois avant la cérémonie;
- qu'avant la fin du délai pour s'inscrire, les nommé-e-s 2019 étaient mentionné-e-s sur le site (et qu'aujourd'hui 4 décembre 2019 ils n'y figurent plus pour une raison inconnue);
- que lors de l'inscription individuelle en ligne l'application de la Ville exige l'appartenance à un club domicilié dans le canton de Genève;
- qu'il a par ailleurs été répondu par écrit à des sportifs domiciliés dans le canton de Genève que leur inscription ne pouvait pas être prise en compte car leur club sportif n'était pas domicilié dans le canton;
- que dans d'autres cas les sportifs pourtant domiciliés à Genève ont dû envoyer aux organisateurs de la Nuit du sport la preuve du domicile genevois du club;

- que le règlement d’application de la Nuit du sport genevois mentionne à son article 3 que, pour bénéficier d’un prix, les personnes doivent être domiciliées dans le canton de Genève ou être affiliées à un club du canton;
- qu’à l’évidence et à tout le moins le règlement n’est pas toujours appliqué de manière correcte;
- qu’il est probable et malheureux que certaines sportives et certains sportifs aient été écarté-e-s par erreur de cette Nuit du sport;
- que la procédure de désignation des nominé-e-s n’est pas claire, d’autant plus qu’elle intervient avant la clôture des inscriptions,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire preuve de transparence et de rendre accessible au public l’ensemble des règlements applicables à la Nuit du sport: inscription, conditions d’admission, procédure de désignation des nominé-e-s et des lauréat-e-s;
- de s’assurer que l’ensemble des procédures et des réglementations mises en place permettent aux sportives et aux sportifs domicilié-e-s dans le canton de Genève ou affilié-e-s à un club genevois de participer à cette Nuit du sport et à défaut de corriger lesdites procédures;
- de corriger le système d’inscription individuelle en ligne sur le site de la Ville de Genève.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La Nuit du sport est une manifestation organisée conjointement avec le Canton pour honorer les sportifs et sportives genevois. Les coûts financiers liés à cet événement sont répartis à parts égales avec le Canton.

Intitulée par le passé «cérémonie de l’Hommage aux champions», elle récompensait uniquement les champion-ne-s suisses. En 2018, une refonte de l’événement a eu lieu pour mieux correspondre au paysage sportif actuel.

Deux niveaux de reconnaissance y sont liés:

#### **1. Catégorie Sportive, Sportif «diplômé-e-s»**

Critères de base liés à l’obtention d’un titre national:

- performances sportives prises en compte sur la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre;
- domiciliation du sportif ou de la sportive sur le territoire du canton de Genève;
- si la personne est domiciliée hors du canton, elle doit impérativement être affiliée à un club genevois domicilié sur le territoire du canton de Genève et reconnu par Jeunesse+Sport et/ou Swiss Olympic.

Inscription: tou-te-s les champion-ne-s suisses doivent être inscrit-e-s en ligne, indiquant leur titre (individuel ou par équipe) et leur catégorie (élites, juniors/cadets, seniors/vétérans, handisports, masters (statuts fédérations omnisports populaires ou universitaires) par les clubs/associations sportifs.

Prix: des diplômes d'honneur, de la part des collectivités publiques, sont remis à chaque athlète à la fin de la cérémonie. Ils ne sont pas invités sur scène ni cités nommément durant la soirée.

## **2. Catégorie Sportive, Sportif «lauréat-e-s»**

Critères de base:

- performances sportives prises en compte sur la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre;
- domiciliation du sportif ou de la sportive sur le territoire du canton de Genève;
- si la personne est domiciliée hors du canton, elle doit impérativement être affiliée à un club genevois domicilié sur le territoire du canton de Genève et reconnu par Jeunesse+Sport et/ou Swiss Olympic;
- si aucune des deux conditions précédentes n'est remplie, la personne doit être née à Genève.

Critères supplémentaires:

- accomplissement d'une performance marquante;
- accomplissement d'une série de résultats particulièrement marquants au niveau national et/ou international;
- respect de l'éthique sportive (Swiss Olympic Charte);
- le prix du Jury est décerné pour une performance ou une action en faveur du sport genevois.

Pour cette catégorie, 8 prix ont été définis:

1. Catégorie Sportif de l'année.
2. Catégorie Sportive de l'année.
3. Catégorie Espoir masculin de l'année.
4. Catégorie Espoir féminin de l'année.
5. Catégorie Équipe masculine de l'année.
6. Catégorie Équipe féminine de l'année.
7. Catégorie Sportif-ve handicapé-e de l'année.
8. Catégorie Prix spécial du Jury.

Le-la lauréat-e de chaque catégorie de l'année reçoit un diplôme d'honneur ainsi qu'un prix qui lui sont remis sur scène.

Durant cette soirée, seul-e-s les sportifs et sportives remportant l'un des 8 prix sont invité-e-s à monter sur scène.

### **Accessibilité des informations**

Toutes les informations figurent désormais de manière claire sur le site internet de la Nuit du sport, géré par l'administration cantonale: <https://www.nuitdusportgenevois.ch/>. Le règlement a également été mis à jour afin de rendre plus claire la distinction entre les catégories «lauréat-e-s» et «diplômé-e-s».

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente:  
*Marie Barbey-Chappuis*